

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 juillet 2013, à 17 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Marie-Eve D'Ascola
 Madame Julie Plamondon
 Monsieur François Du Sablon

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lisa Kennedy et la directrice des communications et du greffe madame Sonia Bertrand sont également présentes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Rapport de la demande de soumissions pour le réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville :
 - entrepreneur pour la rénovation;
4. Adoption d'une résolution pour modifier le Règlement numéro 13-687 pourvoyant à la construction d'un garage pour les services des travaux publics et d'hygiène du milieu ainsi que l'aménagement du terrain (PROJET TP-0703A) et décrétant un emprunt de trois millions neuf cent soixante-quinze mille dollars (3 975 000 \$);
5. Autorisation de dépenses pour l'achat de mobilier du bureau;
6. Période de questions;
7. Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 17 h 07 monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés.: 263-13

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci, par monsieur le maire Robert Miller.

Considérant que chaque membre du conseil a reçu un avis de convocation de la manière prévue au Code municipal;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 264-13

RAPPORT DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE;

ENTREPRENEUR POUR LA RÉNOVATION

Considérant que le conseil municipal a inscrit au programme triennal d'immobilisations (AD-1301 et AD-1302) pour l'année 2013-2014, un projet de réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville;

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement d'emprunt numéro 13-685 et que pour ce projet, un montant de 107 000 \$, taxes incluses a été prévu;

Considérant qu'à l'échéance des soumissions du 11 juillet 2013 à 15 h, la municipalité a reçu 2 soumissions;

Considérant que la plus basse soumission reçue soit celle de Habitations JDS pour un montant de 86 972,54 \$, excluant les taxes applicables, est conforme aux exigences de la municipalité;

Il est en conséquence proposé par Monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil municipal octroie le contrat de rénovation à la firme qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Habitations JDS pour un montant total de 86 972,54 \$, excluant les taxes.

La soumission présentée par le fournisseur et la présente résolution font office de contrat.

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 265-13

ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-687 POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR LES SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS ET D'HYGIÈNE DU MILIEU AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN (PROJET TP-0703A) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (3 975 000 \$)

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a procédé auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) à une demande d'approbation du Règlement numéro 13-687 pourvoyant à la construction d'un garage pour les services des travaux publics et d'hygiène du milieu ainsi que l'aménagement du terrain (PROJET TP-0703A) et décrétant un emprunt de trois millions neuf cent soixante-quinze mille dollars (3 975 000 \$);

Considérant la demande du MAMROT afin que la municipalité se conforme à l'article 1063 du Code municipal du Québec en incluant une description détaillée de la dépense prévue par le règlement d'emprunt;

Considérant l'article 1076 du Code municipal du Québec qui permet au conseil municipal de modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation, lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

Il est proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'ajouter au Règlement d'emprunt 13-687 à l'article 4 « Autorisation de dépenses et appropriation » le texte « et l'annexe « B » incluant les devis d'appels d'offres publics (tomes 1, 2 et 3) datés d'avril 2013, et joints au présent règlement pour en faire partie intégrante. » pour se lire intégralement comme suit :

ARTICLE 4. - AUTORISATION DE DÉPENSES ET APPROPRIATION

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas trois millions neuf cent soixante-quinze mille dollars (3 975 000 \$) telle que détaillée à l'annexe « A » préparée par le directeur des travaux publics en date du 5 juin 2013 et l'annexe « B » incluant les devis d'appels d'offres publics (tomes 1, 2 et 3) datés d'avril 2013 et joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité.

Rés.: 266-13

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ACHAT DE MOBILIER DU BUREAU

Considérant l'importance de réaménager les bureaux administratifs afin de relocaliser par service, les ressources concernées afin de permettre un service aux citoyens hors-pair;

Considérant la nécessité de renouveler les murs amovibles de bureau;

Considérant que le coût de construction des murs est supérieur au coût d'achat des murs amovibles;

Considérant que le Service de la sécurité incendie désire utiliser ces mêmes murs amovibles;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que le conseil municipal autorise madame Lisa Kennedy, directrice générale et secrétaire-trésorière à accepter l'offre de service de MAB Profil pour l'achat de murs amovibles au coût de 14 812 \$, plus les taxes.

Le montant nécessaire soit 14 812 \$ plus les taxes sera pris dans le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.

Rés.: 267-13

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sonia Bertrand, directrice des
communications et du greffe